

Les Cahiers de droit



Les relations entre la Chine et les organisations internationales : état actuel et perspectives d'avenir

Gao Jian

Volume 37, numéro 3, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043411ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043411ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

Ce texte, après avoir rappelé les étapes de la réintégration de la RPC dans les organisations internationales à compter de 1971, et évoqué les lignes de force de la participation chinoise à l'ONU et aux organisations qui en relèvent, énonce trois perspectives d'évolution des rapports entre la Chine et les organisations internationales : l'intensification de la participation à l'ONU, l'élargissement de la participation chinoise à des organisations et des domaines où la Chine a été jusqu'ici moins présente, et l'importance particulière accordée aux organisations à vocation économique, scientifique et technologique.

Citer cet article

Jian, G. (1996). Les relations entre la Chine et les organisations internationales : état actuel et perspectives d'avenir. *Les Cahiers de droit*, 37(3), 851-859.
<https://doi.org/10.7202/043411ar>

Les relations entre la Chine et les organisations internationales : état actuel et perspectives d'avenir

GAO Jian*

Ce texte, après avoir rappelé les étapes de la réintégration de la RPC dans les organisations internationales à compter de 1971, et évoqué les lignes de force de la participation chinoise à l'ONU et aux organisations qui en relèvent, énonce trois perspectives d'évolution des rapports entre la Chine et les organisations internationales : l'intensification de la participation à l'ONU, l'élargissement de la participation chinoise à des organisations et des domaines où la Chine a été jusqu'ici moins présente, et l'importance particulière accordée aux organisations à vocation économique, scientifique et technologique.

This paper begins by recalling the step-by-step reintegration of the PRC into international organizations from 1971 onwards and evokes driving forces behind China's participation in the UNO and its subsidiary organizations. It then raises three perspectives regarding the evolution of relations between China and international organizations : intensification of participation in the UNO, the expanding of Chinese participation in organizations and areas in which China had until then been less present, and the specific importance given to economic, scientific and technological organizations.

* Professeur au Département des sciences politiques et juridiques de l'Université normale de Tianjin et directeur adjoint du Département.

Pages

1. L'établissement et le développement des relations entre la Chine et les organisations internationales.....	852
2. L'action et le rôle de la Chine dans les organisations internationales.....	855
2.1 Désarmement et contrôle des armements	855
2.2 Maintien de la paix et règlement pacifique des différends	855
2.3 Développement économique et social	856
2.4 Promotion et protection de la femme.....	856
2.5 Protection de l'environnement et des ressources naturelles	857
3. L'avenir des relations entre la Chine et les organisations internationales	858
3.1 La Chine et l'ONU : des liens plus étroits et des actions mieux coordonnées ..	858
3.2 L'élargissement de la participation chinoise à de nouveaux domaines	859
3.3 L'importance particulière des organisations à vocation économique, scientifique et technologique.....	859

L'établissement des relations entre la Chine et les organisations internationales date de 1971, année où la Chine recouvre son siège légitime à l'ONU. Depuis une vingtaine d'années, la Chine a établi et développé des relations d'amitié et de coopération avec plus de 500 organisations internationales importantes — abstraction faite ici de celles qui ont une vocation économique. À travers les activités de ces organisations, la Chine a apporté une contribution active à la préservation de la paix et de la sécurité mondiales, au développement social et économique du monde, à la protection des droits des femmes et à celle de l'environnement naturel de l'Humanité. Dans l'avenir, les relations entre la Chine et les organisations internationales connaîtront un développement encore plus étendu et plus harmonieux.

1. L'établissement et le développement des relations entre la Chine et les organisations internationales

La Chine est un pays épris de paix et soucieux de développer les échanges internationaux. Mais pour des raisons qu'on connaît, la Chine a été tenue à l'écart des organisations internationales pendant les années 50 et 60.

L'établissement et le développement des relations entre la Chine et les organisations internationales débute en 1971, avec le rétablissement de la Chine dans son statut légitime à l'ONU. Son retour à l'ONU a ouvert à la Chine les portes des organisations internationales. Les instances de l'ONU, ainsi que les organisations intergouvernementales qui lui sont liées sont les

premiers à établir ou reprendre les relations avec la Chine conformément à la résolution de l'ONU. De 1971 à 1978, la Chine a successivement adhéré à plusieurs dizaines d'organisations internationales mondiales : la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission des droits de l'homme et la Commission de la condition de la femme, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé, l'Union postale universelle, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale des télécommunications par satellite, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Comité olympique international, l'Organisation internationale de normalisation, etc. Pendant la même période, la Chine a aussi établi et développé des relations amicales avec des organisations internationales régionales telles que la Communauté européenne, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Union asiatique des sports (qui a pris en 1982 le nom de Conseil olympique asiatique), l'Organisation unifiée des syndicats africains.

À la fin de l'année 1978 s'est réuni le 3^e plénum issu du XI^e Congrès du Parti communiste chinois ; on y a établi la ligne fondamentale du Parti, consistant à se concentrer sur l'édification économique tout en maintenant les quatre principes fondamentaux du régime politique et en poursuivant des objectifs de réforme et d'ouverture. Cette orientation a renforcé les échanges et les contacts de la Chine avec le monde. Le développement des relations entre la Chine et les organisations internationales est entré dans une nouvelle étape. Depuis 1979, la Chine a non seulement continué à développer ses relations avec les organisations internationales à vocation politique, mais a aussi établi et développé d'amples rapports d'amitié et de coopération avec les organisations internationales à vocation économique, financière, commerciale, scientifique et technologique, et culturelle.

Les relations avec les organisations internationales à vocation politique ont été marquées par les événements suivants : en novembre 1980, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU a reçu la Chine comme État membre. En octobre 1983, la 27^e session de l'Agence internationale de l'énergie atomique a décidé d'accepter la Chine comme État membre ; lorsqu'en janvier 1984 le gouvernement chinois s'est engagé à respecter la réglementation de cet organisme, la Chine a formellement accédé à ce statut. En décembre 1983, la 3^e session du Comité permanent de la VI^e Assemblée populaire nationale a pris la décision d'intégrer l'Union parlementaire universelle, et en avril 1984, Geng Biao,

vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, a dirigé une délégation chinoise à la 71^e Session de cette Union, marquant ainsi l'adhésion officielle de la Chine. En novembre 1983, la Chine a intégré officiellement la Commission consultative juridique de l'Asie. En mai 1984, le ministère de la sécurité publique a soumis à l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) sa candidature à l'adhésion, et a été accepté comme membre à la 53^e Assemblée de cette organisation en septembre de la même année. En 1985, la Chine a recréé son Association nationale pour les Nations Unies et a repris part aux activités de l'Union mondiale des Associations pour les Nations Unies. En 1991, la Chine a écrit au Mouvement des non-alignés, demandant à être reconnue comme observatrice auprès de cette organisation, et en janvier 1992, cette demande a été acceptée par la Conférence des ambassadeurs des États membres du Bureau de coordination des Pays non-alignés, puis ratifiée en mai par la Conférence des ministres et en septembre par la Conférence des chefs d'État. En juillet 1991, Qian Qichen, membre du Conseil des affaires d'État et ministre des Affaires étrangères, a assisté à la Conférence des ministres des Affaires étrangères de l'Association des États de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ouvrant ainsi le dialogue avec celle-ci, et en novembre, le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a acquis le statut d'observateur auprès de la Conférence annuelle de l'Organisation des parlements de l'ASEAN. Pendant la même période, la Chine a également développé des relations amicales avec d'autres organisations internationales à vocation politique, comme la Commission européenne, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue arabe, le Groupe de chefs d'État pour la consultation et la coopération en Afrique du Sud, et l'Internationale socialiste.

En ce qui concerne les relations de la Chine avec les organisations internationales à vocation scientifique, technologique et culturelle, les étapes marquantes ont été les suivantes. En juin 1980, la Chine a adhéré à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. En 1982, la Chine est entrée au Conseil de l'Union internationale des sciences, à la Commission du droit international et à l'Association internationale des ressources en eau. En 1983, la Chine a adhéré à l'organisation mondiale du tourisme. En juin 1983, la Chine a ratifié le Traité de l'Antarctique et est devenue en octobre 1985 membre de l'Organisation du Traité de l'Antarctique. En 1984, le syndicat chinois a établi des relations avec l'Organisation ouvrière régionale de l'Amérique, l'Organisation unifiée des syndicats africains, le Syndicat central des ouvriers de l'Amérique latine. À la même époque, la Chine a adhéré à de nombreuses autres organisations internationales actives dans divers domaines. À la fin de l'année 1994, sur

plus de 2 000 organisations internationales importantes, plus de 500 comp-
taient la Chine parmi leurs membres.

2. L'action et le rôle de la Chine dans les organisations internationales

Dans les organisations internationales, la Chine a constamment le souci de respecter les principes de la Charte des Nations Unies, d'acquitter régulièrement ses contributions et de participer activement aux travaux. Les activités les plus importantes auxquelles se livre la Chine se déroulent surtout au sein de l'ONU et des organisations qui lui sont liées ; les champs principaux en sont les suivants.

2.1 Désarmement et contrôle des armements

En 1978, la Chine a participé à l'Assemblée extraordinaire de l'ONU sur le désarmement. Dès février 1980, la Chine a commencé à participer à la Conférence sur le désarmement. La Chine soutient activement le mouvement mondial de désarmement lancé par l'ONU en 1982. Dans les réunions sur le désarmement, les représentants chinois ont exprimé à maintes reprises la position du gouvernement chinois : la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité mondiales ; le but final du désarmement nucléaire est l'interdiction complète et la destruction totale des armements nucléaires ; parallèlement au désarmement nucléaire, il faut aussi réduire sur une grande échelle les armement conventionnels ; c'est aux superpuissances possédant les plus grands arsenaux nucléaires et conventionnels qu'il incombe d'abord de réduire substantiellement leurs armements. En juin 1985, le gouvernement chinois a décidé de diminuer en deux ans ses effectifs militaires d'un million d'hommes. Depuis 1986, la Chine participe aux négociations concernant l'interdiction des essais nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction des armes chimiques, et elle a proposé un document de travail sur la prévention de la guerre nucléaire. Les activités chinoises dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements sont positives et fructueuses ; la Chine a d'ailleurs donné l'exemple en faisant la première un geste concret de désarmement.

2.2 Maintien de la paix et règlement pacifique des différends

Depuis les années 80, la Chine a adopté une attitude positive à l'égard du maintien de la paix par l'ONU, et a fait des propositions sur le renforcement et l'amélioration des moyens de maintenir la paix. En 1986, la Chine a envoyé une mission d'observation auprès de l'Organisation des Nations

Unies chargée de la surveillance de la trêve au Moyen Orient. En 1988, la Chine est devenue membre du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En 1989, elle a participé pour la première fois à une opération de maintien de la paix en fournissant 20 observateurs à la mission de surveillance des élections en Namibie. En 1991, la Chine a fourni 20 officiers de liaison à la Mission d'observation pour l'Irak et le Koweït et à la Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; elle a aussi participé activement à l'opération de maintien de la paix au Cambodge. Depuis 1986, la Chine a donc fait une contribution utile aux opérations de maintien de la paix, et a joué un rôle positif dans la promotion de ces opérations et dans le règlement pacifique des différends.

2.3 Développement économique et social

La Chine a toujours considéré comme étant de sa responsabilité et de son devoir de maintenir la paix mondiale et de contribuer au développement économique et social du monde. Dans diverses conférences sur le commerce et le développement organisées par l'ONU, la Chine a exprimé à maintes reprises son opinion : elle considère que l'obstacle principal au progrès économique et social des pays en voie de développement réside dans le caractère inéquitable de l'ordre économique mondial. La Chine approuve et soutient les propositions du Groupe des 77 et du Groupe de chefs d'État sur la consultation et la coopération Sud-Sud en ce qui a trait au renforcement de la coopération Sud-Sud, au dialogue Sud-Nord et à l'établissement d'un nouvel ordre économique international. La Chine a hautement salué les actes adoptés par la 6^e Assemblée extraordinaire de l'ONU, notamment la *Déclaration sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international* et le *Programme d'action* à ce sujet. Elle a renforcé ses liaisons et l'échange d'informations avec le Mouvement des non-alignés et le Groupe de chefs d'État sur la consultation et la coopération Sud-Sud, soutient de différentes façons les revendications légitimes des pays en voie de développement, et a contribué positivement au développement économique et social du monde.

2.4 Promotion et protection de la femme

La Chine est membre de la Commission de la condition de la femme constituée par l'ONU. Elle a toujours soutenu l'ONU et les organisations internationales spécialisées dans leurs efforts pour la protection des intérêts de la femme et le développement de la femme. Elle a hautement approuvé les *Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme* adoptées à Nairobi en 1985, ainsi que le triple objectif d'« égalité, paix et développement ». La Chine appelle tous les pays à entreprendre des actions

concrètes pour atteindre la véritable égalité et créer les conditions d'une plus large participation des femmes à l'action en faveur de la paix et du développement. En mars 1994, elle était la première à présenter à l'ONU, à la demande de celle-ci, un rapport national sur l'exécution de la *Stratégie de Nairobi pour l'élévation du statut de la femme*. Du 29 août au 16 septembre 1995, le gouvernement chinois et l'Union des femmes chinoises, mandatés par l'ONU, ont organisé à Huairou, près de Beijing, la 4^e Assemblée mondiale des femmes, avec une participation de plus 30 000 déléguées. La bonne organisation et le soutien assurés par la Chine ont été hautement appréciés par l'ONU et les déléguées des différents pays.

2.5 Protection de l'environnement et des ressources naturelles

La Chine est membre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation internationale pour la protection des ressources naturelles et de l'association internationale des ressources en eau. Elle apporte un soutien constant aux activités de l'ONU et des organisations spécialisées en faveur de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. En 1987, la Chine a conclu un accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de l'installation d'un Centre international d'études et de formation en aménagement des régions menacées par la désertification. En 1990, la Chine a organisé conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement un stage international de formation en agriculture écologique, où des experts chinois aident à former des spécialistes en écologie pour des pays africains. En 1990 à Hangzhou et 1991 à Beijing, ont eu lieu respectivement la 4^e Assemblée mondiale pour la gestion et la protection des lacs et le Colloque sur les pays en voie de développement et le droit de l'environnement. À la fin de 1992, la Chine avait fait don de 4 780 000 renminbi au Programme des Nations Unies pour l'environnement. Sur le plan interne, la Chine a aussi pris différentes mesures en faveur de la protection de l'environnement. Elle a adopté la *Loi sur la protection de l'environnement* (1979), la *Loi sur la protection de l'environnement marin* (1982), la *Loi sur la prévention et le traitement de la pollution de l'eau* (1984), la *Loi sur la prévention et le traitement de la pollution atmosphérique* (1987) et a ainsi donné un cadre législatif complet à la protection de l'environnement. Le 3 juin 1989, Journée mondiale de l'environnement, le premier ministre Li Peng a prononcé un discours télévisé sur l'environnement. L'État chinois utilise les mass media comme la radio, la télévision et la presse écrite pour vulgariser les connaissances sur la protection de l'environnement et renforcer chez ses citoyens le souci de protéger l'environnement. Ces efforts ont contribué de manière

significative à améliorer l'environnement dans le pays et à promouvoir la protection de l'environnement de l'humanité.

En ce qui concerne la protection des droits de l'Homme, la prohibition de la production et du commerce de la drogue, la lutte contre la contrebande et la corruption, la Chine a aussi agi activement en collaboration avec l'ONU et les organisations internationales spécialisées.

3. L'avenir des relations entre la Chine et les organisations internationales

Dans le monde d'aujourd'hui, les organisations internationales se développent rapidement et la plupart des avancées internationales importantes ont été réalisées par le biais des organisations internationales. Le progrès de la communauté internationale est fonction du développement des organisations internationales. Quoique les grandes puissances, et surtout les super-puissances, jouent encore un rôle très important dans les affaires internationales, la communauté internationale est entrée irréversiblement dans une ère de développement multipolaire. La Chine est un pays en voie de développement, dont l'économie est encore arriérée, mais elle est aussi un grand pays de 1,2 milliard d'habitants, un grand marché avec un fort potentiel de croissance. Dans sa politique de réforme et d'ouverture et son développement économique et social, elle a besoin de l'aide et du soutien des organisations internationales, tandis que celles-ci ont aussi besoin de la participation et du soutien de la Chine pour se développer et jouer leur rôle à l'échelle planétaire. Les relations entre la Chine et les organisations internationales ne peuvent donc que se développer davantage.

3.1 La Chine et l'ONU : des liens plus étroits et des actions mieux coordonnées

En raison de l'évolution des données géopolitiques depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et surtout avec la montée en puissance du tiers-monde, l'ONU a connu de profondes transformations de même qu'une expansion considérable. Les principes de la *Charte des Nations Unies* sont devenus les bases des relations internationales, et l'ONU a joué un rôle toujours plus grand dans la préservation de la paix et de la sécurité, dans l'atténuation des conflits, dans la promotion du développement et de la coopération auprès des membres de la communauté internationale. Son rôle dans ces domaines ne peut que grandir encore. La Chine saura resserrer davantage ses liens avec l'ONU, coordonner ses propres actions avec celles de l'Organisation, et contribuer activement avec d'autres pays au progrès et au développement de la communauté internationale.

3.2 L'élargissement de la participation chinoise à de nouveaux domaines

Depuis les années 70, la Chine a surtout développé des relations avec de grandes organisations internationales à caractère planétaire dans les domaines politique, économique et scientifique-technologique. Cet état de choses a été attribuable à des facteurs provenant de la communauté internationale, aussi bien qu'à des circonstances propres à la Chine. Avec l'intégration de l'économie mondiale, le développement économique et politique des régions, et l'approfondissement de par la Chine de sa politique de réforme et d'ouverture, on peut s'attendre non seulement au maintien et au développement de la participation chinoise à ce premier groupe d'organisations internationales, mais aussi à l'établissement et au développement de rapports de cordiale coopération avec des organisations internationales à caractère régional et dans des domaines comme la jeunesse, la condition féminine, le travail et les religions.

3.3 L'importance particulière des organisations à vocation économique, scientifique et technologique

La Chine a commencé depuis la fin des années 70 un processus de modernisation socialiste centré sur la construction économique. Le 5^e plénum du XIV^e Congrès du Parti communiste chinois, convoqué récemment, a proposé d'élaborer «le neuvième plan quinquennal de développement économique et social, ainsi que les objectifs de l'horizon 2010». L'approfondissement de la réforme et l'élargissement de l'ouverture, ainsi que le développement de la formation scientifique, seront des éléments importants de ce plan et de ces objectifs. Les besoins pressants du pays sur le plan du développement économique et social, et notamment sur le plan du développement des sciences et de l'éducation, pousseront la Chine à développer encore plus rapidement ses relations avec les organisations internationales à vocation économique, scientifique et technologique.